



Communiqué de presse

Embargo: 17.11.2016, 9:15

14 Santé

N° 0351-1611-40

Prise en charge médico-sociale en 2015

Des séjours toujours plus courts dans les EMS

Neuchâtel, 17.11.2016 (OFS) – **En 2015, la diminution du nombre de jours d'hébergement dans les établissements médico-sociaux (EMS) et la quasi-stagnation du nombre de places disponibles (94'662) se sont traduites par un taux d'occupation (93,7%) en constante diminution. En 3 ans, la durée moyenne de séjour en EMS s'est réduite de plus d'un mois. Par contre, la progression des heures de prestation des services d'aide et de soins à domicile se poursuit (+9,7%). Ce sont là quelques résultats obtenus par l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

En 2015, 309'098 personnes ont bénéficié de prestations de services d'aide et de soins à domicile (SASD), soit une progression de 15% par rapport à 2014. Les 1577 EMS ont enregistré 32,4 millions de journées (-0,05%) pour 149'580 personnes (+3%). Quatre personnes sur dix âgées de 80 ans ou plus ont eu recours aux prestations offertes par les SASD, soit deux fois plus que celles accueillies en EMS, selon les derniers relevés de la statistique de l'aide et des soins à domicile et de la statistique des institutions médico-sociales de l'OFS.

104 minutes de soins journaliers en EMS contre 9 minutes à domicile

Les presque 20,5 millions d'heures comptabilisées (+9,7% par rapport à 2014) par les 1756 fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile ont été consacrées pour deux tiers à des prestations de soins et pour près d'un tiers à des prestations d'aide à domicile. Les personnes de 80 ans et plus représentaient presque la moitié des clients et recevaient 58% des prestations. En moyenne chaque client comptait 48 heures de prestations à domicile par an.

Par contre, on reste de moins en moins longtemps dans un EMS, la durée moyenne de séjour ayant diminué de 3,8% depuis 2012 (911 jours en 2015). Au cours de l'année 2015, le besoin en soins a diminué pour 12% des pensionnaires, est resté stable pour la moitié d'entre eux, tandis qu'un bon tiers a vu son état de santé se dégrader. Une personne nécessitant des soins en recevait en moyenne 1h45 par jour.

EMS: diminution du taux d'encadrement

Le nombre de postes équivalent plein temps (EPT) dans les EMS a atteint 90'493, une progression de 1,2% (+2,5% en 2014). Comme l'augmentation du nombre de clients (+3%) est plus marquée que celle des EPT, le taux d'encadrement des personnes âgées est en diminution. Entre 2013 et 2015, le personnel soignant et d'animation avec diplôme étranger (11'344 en 2015) a augmenté de 9,5%, une progression presque trois fois plus élevée que pour le personnel avec diplôme suisse (73'605 en 2015). 11% du personnel soignant était non formé.

L'emploi dans les SASD (20'249 EPT) a progressé de 1467 postes (+7,8%) en 2015. Les cantons de Vaud, de Zurich, de Berne et de Soleure enregistrent la plus forte augmentation (761 EPT). Plus que la moitié des nouveaux emplois concerne le secteur privé qui affiche une progression de 31% (+773 EPT) par rapport à 2014.

SASD: nette progression du secteur privé

Parmi les 348 entreprises privées actives dans le maintien à domicile, les prestations d'aide et d'accompagnement marquent une nette progression par rapport à 2014 (+25% de clients, +56% d'heures). Les prestations de soins suivent également cette évolution, une entreprise privée sur deux ayant augmenté son volume d'activité (+17% de clients, +16% d'heures). 50 entreprises ont pour la première fois en 2015 dispensé des soins. Les clients du secteur privé ont reçu par année en moyenne deux fois plus d'heures de soins (105) et quatre fois plus d'heures d'aide (177) que dans le secteur à but non lucratif (52 respectivement 39).

Près de 12 milliards de francs de coûts totaux

L'ensemble des prestations fournies à domicile a coûté 2,2 milliards de francs (+7,5%), dont 918,3 millions (+7%) financés par les pouvoirs publics, 828,8 millions (+8,9%) par les assureurs et 383,1 millions de francs (+9,6) par les bénéficiaires de prestations. Le solde de 49 millions de francs provient de dons et cotisations des membres. En moyenne, un client SASD a coûté 6997 francs par an.

Marqués par une progression (+2,1%) plus faible que les années précédentes (+2,4% en 2014), les coûts totaux des EMS se sont élevés à 9,7 milliards de francs, soit un coût journalier moyen de 292 francs par client. La facture des soins de 3,6 milliards a été couverte pour une bonne moitié par les caisses maladie (+0,1%), pour un tiers par les pouvoirs publics (+5,5%) et pour 16% par les patients (+1,8%). En plus de cette participation aux coûts des soins, ces derniers se sont acquittés des frais de pension (5,5 milliards de francs), représentant un total de 6 milliards de francs.

Statistiques OFS de la prise en charge médico-sociale en institution et à domicile

La statistique de l'aide et des soins à domicile récolte des données annuelles sur l'offre de prestations, le personnel, les personnes prises en charge, les prestations fournies, les charges et les recettes des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile.

La statistique des institutions médico-sociales recueille des données concernant l'offre de l'institution, la clientèle hébergée, le personnel employé ainsi que la comptabilité des maisons pour personnes âgées, établissements médico-sociaux, institutions pour personnes avec handicap, établissements pour personnes dépendantes, établissements pour personnes avec troubles psychosociaux.

Renseignements:

Anthony Francis, OFS, Section Santé, tél. : +41 58 463 61 94, e-mail : anthony.francis@bfs.admin.ch

Flavia Lazzeri, OFS, Section Santé, tél. : +41 58 463 61 28, e-mail : flavia.lazzeri@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél. : +41 58 463 60 13, e-mail : kom@bfs.admin.ch

Offre en ligne:

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2016-0417

La statistique compte pour vous. www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.